



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

136^{ème} Assemblée de l'UIP

Dhaka (Bangladesh), 1^{er} – 5 avril 2017



Conseil directeur
Point 7

CL/200/7b)-R.1
15 février 2017

Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP

b) Séminaire régional sur le thème *Réaliser les Objectifs de développement durable dans une perspective des droits de l'homme* (pour les parlements de la région du Pacifique)

Nadi (Fidji), 16–18 novembre 2016

Les Objectifs de développement durable (ODD) et les droits de l'homme sont les deux faces d'une même médaille : les droits de l'homme progressent grâce à la mise en œuvre des ODD et inversement. Quand il fut adopté, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a donné un nouvel élan à l'action sur des questions essentielles pour la qualité de vie des populations.

Sous les auspices de l'UIP, les parlements se sont engagés à traduire les ODD en lois nationales contraignantes, à demander des comptes aux gouvernements et à aligner les budgets sur des plans nationaux de développement durable. Pour que cet engagement soit honoré, les parlements et les processus de décision doivent être renforcés de sorte qu'ils soient à la hauteur de la tâche.

Un séminaire régional a été tenu à Nadi (Fidji), dans la perspective des liens entre les parlements, les ODD et les droits de l'homme. Une quarantaine de personnes y ont participé, dont 20 parlementaires appartenant à la région du Pacifique. L'UIP a organisé cette manifestation avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Parlement des Fidji. Les spécialistes dans la matière ont exposé leur expertise et proposé aux participants des actions permettant de contribuer à la réalisation des Objectifs. La réunion portait essentiellement sur les ODD particulièrement importants pour la région du Pacifique : changements climatiques, égalité entre hommes et femmes et équité sociale. Les participants ont également abordé les normes et mécanismes internationaux en matière de droits de l'homme, notamment le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, afin de veiller à ce que la mise en œuvre des ODD se fasse dans le plein respect de ces droits.

À la fin du séminaire, les participants ont formulé les recommandations exposées ci-dessous, dans l'espoir qu'elles aideront les populations concernées à mettre en œuvre une large gamme d'actions indispensables à la réalisation des ODD.



Réaliser les Objectifs de développement durable dans une perspective des droits de l'homme

Séminaire pour les parlements de la région du Pacifique,
organisé conjointement par le Parlement des Fidji et l'Union interparlementaire,
en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

16 – 18 novembre 2016, Tanoa International Hotel, Nadi (Fidji)

DOCUMENT FINAL

*Présenté par le Rapporteur du séminaire
Lord Tuihaateiho, Parlementaire, Tonga*

Nous, parlementaires des Fidji, des Iles Cook, des Iles Marshall, des Iles Salomon, de Kiribati, de Nauru, de Samoa, de Tonga et de Vanuatu, avons tenu un séminaire régional intitulé *Réaliser les Objectifs de développement durable dans une perspective des droits de l'homme*. Cette manifestation était conjointement organisée par le Parlement des Fidji et l'Union interparlementaire, en collaboration avec le HCDH et le PNUD. Elle s'est tenue du 16 au 18 novembre 2016 au *Tanoa International Hotel*, Nadi, Fidji.

Cette réunion s'inscrit dans une série de séminaires de l'UIP visant à renforcer la sensibilisation des parlementaires aux Objectifs de développement durable (ODD), mais aussi à les inviter à contribuer à la mise en œuvre des ODD. Au cours du séminaire, nous avons exposé nos meilleures pratiques, ce qui nous a permis de comprendre comment nos pays de la région Pacifique adaptent les ODD aux nécessités nationales. Nous avons appris les uns des autres comment formuler et exécuter des stratégies et des plans nationaux de développement visant à réaliser les ODD dans une perspective des droits de l'homme.

Nos discussions, qui ont duré trois jours, portaient sur neuf thèmes : les ODD et pourquoi ils sont importants pour la région ; le rôle des parlements dans la mise en œuvre des ODD ; faire respecter le droit à un environnement sain et protégé pour atténuer les changements climatiques dans la région du Pacifique ; les droits des femmes, l'égalité des sexes et leur impact sur la réalisation des ODD ; la contribution de l'UIP à la promotion des droits de l'homme grâce à l'action des parlements ; l'équité sociale en tant que facteur essentiel pour le développement durable ; le rôle des parlements en matière de contrôle et de suivi ; les exemples de participation parlementaire dans l'Examen périodique universel ; et les prochaines mesures devant être prises par les parlements.

Nous nous félicitons des efforts et de l'engagement de l'UIP pour sensibiliser encore et toujours les parlementaires aux ODD et à la manière dont les parlements peuvent contribuer à leur réalisation.

Nous reconnaissons que les ODD et les droits de l'homme sont, tous deux, étroitement liés à des questions qui affectent notre vie quotidienne. Chacun de nos actes en tant que parlementaires touche à ces questions. Aussi reconnaissons-nous qu'ODD et droits de l'homme sont les deux faces d'une même médaille. Réaliser les ODD, c'est contribuer au respect des droits de l'homme, car les principes des droits de l'homme sont le socle sur lequel reposent tous les Objectifs. Etant

donné leur importance et les liens étroits entre eux, nous sommes convaincus que les ODD ne doivent pas être laissés aux seuls gouvernements. En tant que parlementaires de la région du Pacifique, nous devons - et entendons bien - jouer un rôle essentiel en facilitant la réalisation des ODD.

Nous pensons que les peuples que nous représentons doivent être au centre de nos préoccupations. Aussi est-il important et nécessaire de diffuser le résultat de nos discussions et toutes les informations sur les ODD auprès des collectivités qui sont concernées par nos actes et dont la participation est éminemment requise pour la réalisation des Objectifs. Nous devons mobiliser nos peuples pour amener un changement dans leur vie.

Nous avons également débattu de la pauvreté et de la croissance rapide de la population qui, selon nous, sont à l'origine des problèmes auxquels nous sommes confrontés. Nous avons examiné la nature spécifique de la pauvreté dans la région du Pacifique, qui est liée au manque d'accès à des services de base et à une alimentation de qualité. Nous pensons que cette situation diverge des types de pauvreté observés dans d'autres régions. Pour y remédier, il importe d'identifier et de définir clairement la pauvreté de cette nature.

Considérant que la rapidité de la croissance démographique a des effets préjudiciables, nous pensons qu'il faut d'urgence unir nos efforts pour inciter nos populations à avoir des enfants par choix plutôt que par hasard.

Nous nous félicitons des directives des dirigeants de la région du Pacifique sur les ODD. Il n'en reste pas moins que des actions supplémentaires sont requises sur certains objectifs qui sont d'une importance vitale pour la région : égalité des sexes, changements climatiques et gestion des catastrophes, santé et éducation, eau et assainissement.

Nous regrettons la lenteur de la marche vers l'égalité des sexes. Nous pensons que nos cultures, qui font partie de nos riches traditions, dérivent très souvent vers des stéréotypes dont les victimes sont les femmes. Nous pensons que, en notre qualité de parlementaires, nous devons contribuer à l'éducation de nos peuples dans le but de changer leur attitude envers les femmes. Nous reconnaissons que la contribution des femmes est aussi nécessaire que celle des hommes lorsqu'on se propose de promouvoir leurs droits.

Considérant ce qu'il y a lieu de faire pour réaliser les ODD, nous reconnaissons que des ressources suffisantes doivent être consacrées à la collecte et à l'exploitation de données et aussi pour que ces données fassent l'objet de contrôles et de rapports efficaces. Nous reconnaissons, de même, que, pour réaliser les ODD dans la région du Pacifique, des ressources supplémentaires sont requises en plus de celles actuellement consacrées à l'aide publique au développement et au climat.

Nous avons été informés des travaux du Conseil des droits de l'homme et de l'Examen périodique universel et reconnaissons l'importance de ce mécanisme qui contrôle les situations de droits de l'homme au vu des engagements pris par chaque Etat de se conformer aux normes internationales en la matière. Nous estimons que les parlements, en tant que gardiens des droits de l'homme, doivent contribuer au travail de ce mécanisme de l'ONU en faveur des droits de l'homme. Les parlementaires ne doivent pas faillir à leur obligation de veiller au respect des droits fondamentaux de leurs électeurs.

Nous faisons les recommandations ci-dessous relatives à notre action future concernant la réalisation des ODD. Ces recommandations ne sont nullement exhaustives, mais constituent le point de départ de notre contribution.

- Les parlementaires doivent œuvrer, par-delà les lignes de partis, à la construction d'une **volonté politique** et à la réalisation des ODD dans leur pays. Les parlements doivent participer activement à l'instauration d'un dialogue entre toutes les parties prenantes, conformément au principe selon lequel nul ne doit être laissé de côté. Le dialogue entre les parties prenantes, notamment les citoyens, la société civile et les chercheurs, doit donner l'élan nécessaire à la réalisation des ODD. Les parlementaires doivent prôner la création d'un mécanisme de coordination pour les ODD et prendre leur place dans ce mécanisme une fois créé.

- Les parlements doivent s'acquitter de leurs fonctions de sorte que les **ODD internationaux puissent être traduits en une réalité nationale**. Chaque pays doit définir une stratégie nationale de développement durable visant à fixer et soutenir des objectifs et des cibles qui lui sont spécifiques. Les parlements doivent promouvoir les stratégies nationales de développement durable. Celles-ci doivent être élaborées de façon inclusive, de sorte que les principales parties prenantes y soient associées, notamment les groupes et organisations de femmes. Elles doivent également refléter les besoins nationaux et susciter des actions locales, là où le besoin s'en fait le plus sentir.
- La stratégie nationale de développement doit être **sensible au genre**. Elle doit s'inspirer de l'ODD 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), ainsi que des engagements à tendre vers l'égalité entre hommes et femmes aux termes du Plan d'action de Beijing et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Les stratégies nationales doivent comporter des indicateurs ventilés par sexe et évaluer la réalisation de chaque ODD à l'aune de l'égalité des sexes. Tous les parlementaires, hommes ou femmes, doivent prôner cette façon de faire.
- Les parlementaires doivent veiller à ce que la **législation soutienne la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable**. Chaque parlement doit définir une méthodologie visant à rendre les lois compatibles avec le développement durable. La forte interdépendance des ODD doit, elle aussi, être prise en compte par la législation.
- Les parlements doivent réfléchir à l'intégration du programme des Objectifs de développement durable dans des stratégies nationales établies, par la **coopération entre les législateurs et l'Exécutif**. A cette fin, il faudra travailler étroitement avec les ministères à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable.
- Chaque parlement doit trouver des moyens efficaces pour **demander des comptes au gouvernement sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable**. Pour ce faire, les parlements devront définir des cadres permettant un examen périodique de l'action gouvernementale, notamment sur l'intégration de la dimension de genre. Les auditions parlementaires et les rapports en séance plénière doivent être mieux utilisés aux fins de contrôle de l'action du gouvernement et pour sensibiliser les citoyens et les médias, ce qui sert la transparence à tous les niveaux.
- **Les allocations budgétaires consacrées à la stratégie de développement durable** revêtent la plus haute importance pour la réussite. Aussi les parlements doivent-ils veiller à ce que les engagements nationaux et les priorités nationales en matière de développement durable soient, à la fois, soucieux d'égalité entre hommes et femmes et dûment pris en compte dans les budgets. Cela implique sans doute une nouvelle politique fiscale et budgétaire et aussi des incitations à consommer et produire de façon plus durable.
- Etant donné que les pays de la région sont concernés au premier chef par les effets des changements climatiques, nous demandons **la création d'organes parlementaires spécifiques ayant la haute main sur cette question**. Ces organes tiendront les parlements régulièrement informés de la gestion des changements climatiques. Ils actualiseront leurs informations de manière à permettre l'adaptation des lois et le contrôle de l'action gouvernementale. Ces mises à jour des informations permettront également une bonne coordination entre les parties prenantes, avec contribution de l'Exécutif, des agences de l'ONU et des autres partenaires internationaux et de la société civile.
- Pour une bonne mise en œuvre des ODD, il faut être constamment informé des événements et du cap pris par le Programme de développement durable. C'est pourquoi les parlements doivent **faire partie du réseau international des ODD** en participant aux organisations qui soutiennent le Programme de développement durable, comme l'UIP et l'Association parlementaire du Commonwealth. Nous souhaitons une coordination des initiatives entre les parlements de la région du Pacifique et l'UIP, pour plus d'efficacité.

- Les parlementaires de la région du Pacifique doivent être activement associés à toutes les étapes de l'Examen périodique universel, notamment :
 - en participant à la consultation nationale lors de la préparation du rapport national ;
 - en participant à la session du groupe de travail ;
 - en identifiant la position de l'Etat sur les recommandations (à titre consultatif) ;
 - en assurant le suivi des recommandations par le truchement de commissions parlementaires des droits de l'homme et en tant que membres de structures interinstitutionnelles ;
 - en participant à la préparation du rapport à mi-parcours sur la mise en œuvre ;
 - en participant au processus national de consultation pour l'Examen suivant.

Nous prions instamment l'UIP de porter nos conclusions et recommandations à la connaissance des parlementaires du monde entier et d'en assurer le suivi dans le cadre de ses programmes et Assemblées. Nous prions tout aussi instamment l'UIP de continuer à faciliter les échanges de bonnes pratiques et d'expériences entre parlementaires à tous les niveaux. Cela aidera à susciter des actions et à renforcer la contribution des parlements à la mise en œuvre des ODD.